



Si vous possédez des compétences linguistiques de niveau B1 ou supérieur et que vous pouvez le démontrer, vous avez la possibilité d'obtenir un passeport des langues avec la mention B1 (oral et écrit) au moyen d'un dossier fide.

Cette procédure est particulièrement appropriée si vous

- possédez un certificat de langue de niveau B1 ou supérieur qui ne figure pas sur la liste des certificats de langue reconnus, et/ou
- avez fréquenté un cours de français de niveau B2 ou supérieur, et/ou
- avez fréquenté des formations continues en français, et/ou
- pouvez produire un certificat de travail probant en ce qui concerne l'utilisation de la langue.

Si une ou plusieurs de ces conditions sont remplies, vous pouvez commencer la procédure (informations détaillées dans le [guide](#)):

Présenter un dossier fide

Berne, mars 2021

Secrétariat fide
Haslerstrasse 21
3008 Berne
031 351 12 12
info@fide-info.ch
www.fide-service.ch

